



## Services pour enfants et adolescents déficients auditifs

<b>CAMSP</b>	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (0 à 6 ans)
<b>IES</b>	Institut d'Education Sensorielle (6 à 12 ans)
<b>SSEFS</b>	Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité (3 à 20 ans)

---

### Procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du Mardi 27 Janvier 2015

#### **Représentants des familles et usagers :**

Mme BORALI Stéphanie – Présidente  
Mlle ARGOUARC'H Océane  
Mlle SLEIMAN Lina

#### **Représentant du Conseil d'Administration :**

Mme GELEBART Nathalie - *Excusée*  
Mme BEULE Violaine - *Excusée*

#### **Représentant du personnel de l'AFDA :**

Melle CONNAN Marine - Educatrice  
Mlle GOURONNEC Emilie - Orthophoniste

#### **Direction de l'établissement :**

M. PIRIOU Erwan, Directeur

#### **L'Ordre du jour :**

- **Un point sur le pôle inclusif dans le Finistère sud**

Une réunion était prévue avec l'inspectrice de l'enseignement spécialisé le 20 janvier. Malheureusement cette réunion a été décalée au 6 mars. Par mail, Monsieur Piriou lui a proposé de créer un dispositif sous forme de classe annexée au collège de la tour d'Auvergne et dans une école primaire attenante pour des raisons de commodités.

Il semble par ailleurs que l'éducation nationale envisage de supprimer le poste d'enseignant spécialisé sur le secteur de Quimper.

Dans le mail, Monsieur Piriou lui a fait part de la difficulté que cela poserait pour les années à venir s'agissant de la scolarisation des enfants et adolescents sourds. En effet la loi est claire, l'enseignement des jeunes sourds relève aujourd'hui de l'éducation nationale. Le maintien de ce

poste nous est donc indispensable afin d'obtenir l'équivalent de ce que nous avons dans le Finistère Nord.

Mais au-delà de tout cela, il nous semble nécessaire de conventionner chaque dispositif inclusif. Ce type de dispositif peut comprendre un enseignant compétent en surdit  et relevant de l' ducation nationale, les moyens m dico-sociaux n cessaires et autres moyens de l' ducation nationale en fonction des cas.

- **Le site internet**

Le CVS souhaiterait que le site [afda.fr](http://afda.fr)  volute et devienne un outil de communication   destination des usagers.

Le site internet est actuellement g r  par la direction.   terme, il le sera par le secr tariat. Cela suppose un temps d'appropriation du gestionnaire de contenu « WordPress ».

Les  volutions propos es sont:

- un agenda des activit s, rencontres...
- un trombinoscope du personnel
- des photos des sorties

L'accord de chacun pour le droit   l'image sera   respecter. La diffusion devra se faire de fa on restreinte. La charge de travail devra rester raisonnable.

- **Liens entre l'AFDA et les activit s des autres associations  ouvrant dans le domaine de la surdit .**

Nombreuses associations proposent des sorties, repas, activit s sportives, activit s culturelles... permettant aux sourds et/ou parents d'enfants sourds de se rencontrer. Le CVS s'interroge sur les modalit s de transmission de l'information aux usagers.

M. Piriou indique que conform ment   la loi, nous ne fournissons aucunes coordonn es des familles suivies. Par contre, nous transmettons l'information qui nous est donn e. Chaque association doit donc nous fournir la documentation par mail mais aussi des exemplaires papiers pour les familles qui n'ont pas internet.

**Prochain CVS le 28 avril   18h   Guipavas**

La Pr sidente  
Mme BORALI

